

# Plan localisé de quartier Petite-Boissière

PLQ 29'xxx - PR-1078



# SITUATION DU PÉRIMÈTRE

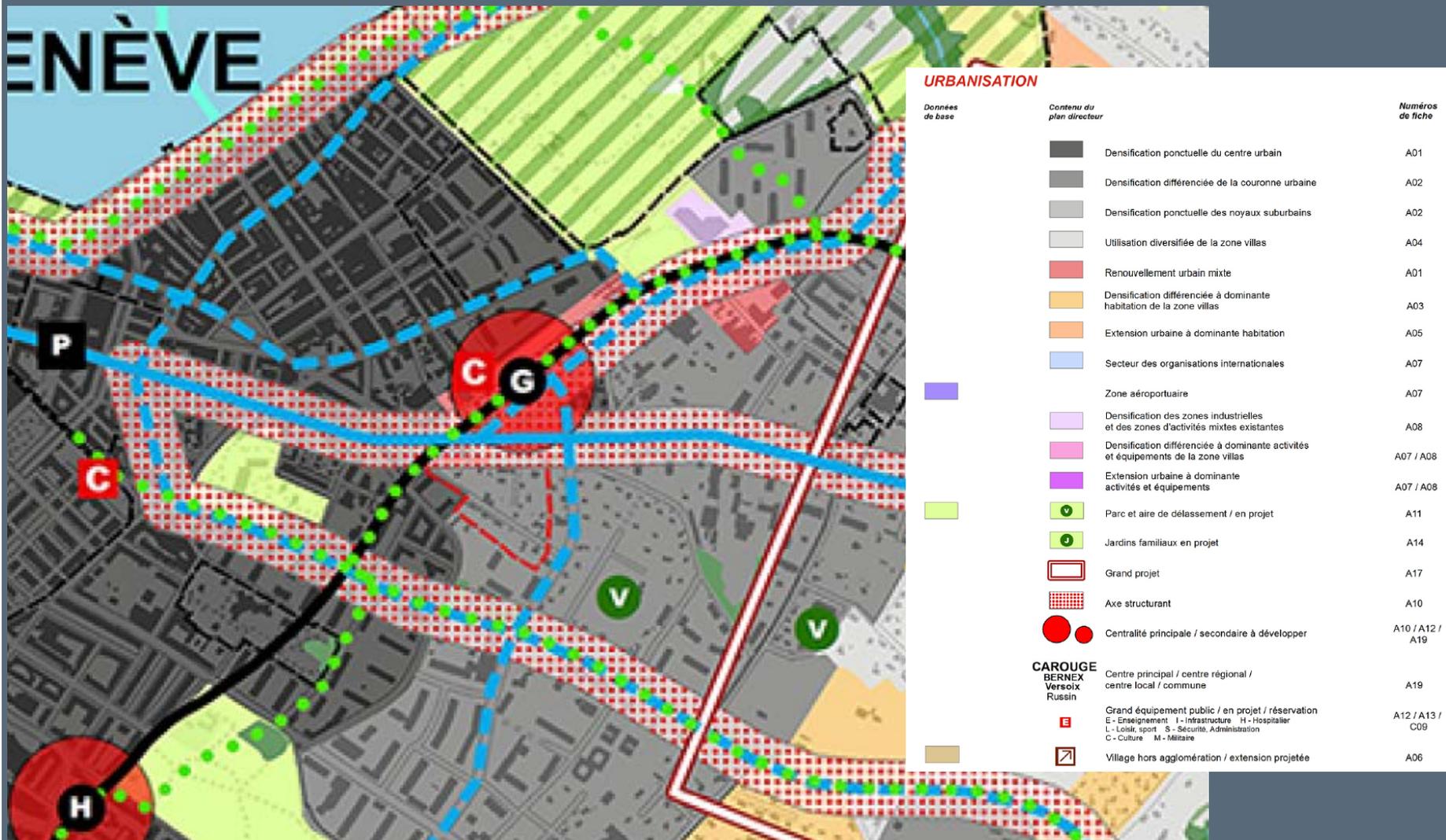


# PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Extrait Schéma Directeur Cantonal

# Plan directeur cantonal 2030

Adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013



# PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Espaces verts et publics / Annexe aux fiches A10 et A11

## Plan directeur cantonal 2030

Adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013



Densité modérée à intermédiaire : ID minimal = 1 à 1,8

## PLANIFICATIONS DIRECTRICES

## Plan directeur communal

Approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019



-  Quartiers centraux (zones 2, 2D et 3) / à forte densité
-  Secteur de renouvellement urbain

## PLANIFICATIONS DIRECTRICES

## Plan directeur communal

Approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019

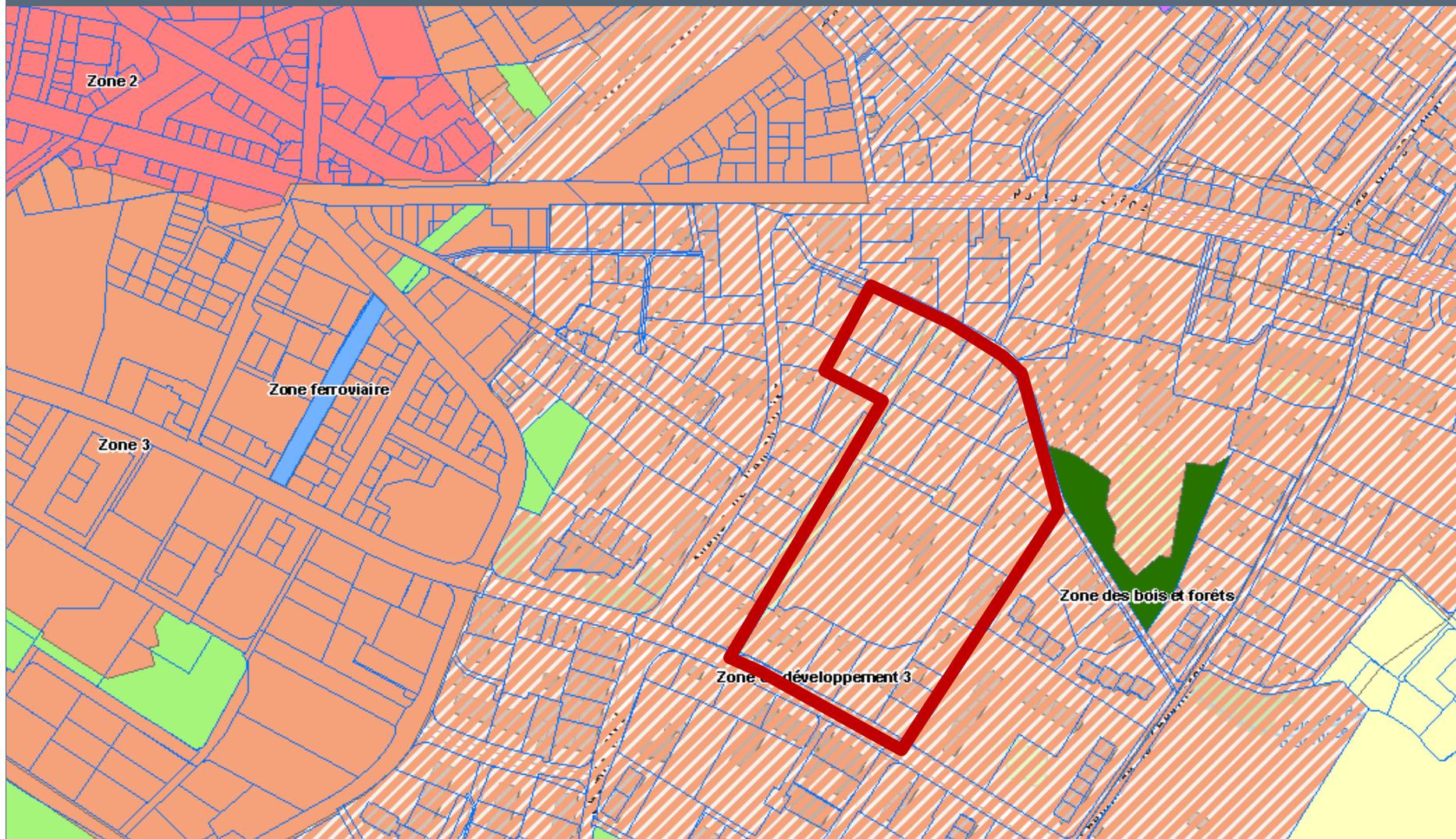


|   |   |
|---|---|
|  | Quartier central mixte, prédominance logement                       |
|  | Développement mixte, prédominance logement / prédominance activités |
|  | Parc et espace d'agrément / projet / forêt                          |
|  | Grand équipement / projet   |

### Secteur Petite-Boissière (Chapitre 3.PL2)

- Promouvoir la densification des secteurs proches du centre ville dans le respect des principes du développement durable en diminuant le trafic pendulaire et l'étalement urbain.
- Créer une centralité forte autour de la future gare de Eaux-Vives: logements, commerces, espaces publics de qualité.
- Accentuer l'action publique dans le quartier, notamment par le biais d'une politique foncière plus active.

## Zone de développement 3



## Rappel enjeux du site

- **Promouvoir une densité forte et différenciée;**
- **Créer un parc au sein du Cénacle;**
- **Prendre en compte le patrimoine et valoriser le caractère paysagé du site;**
- **Prendre en compte les nuisances sonores de la Route de Malagnou;**
- **Réservation d'un périmètre pour un équipement d'utilité publique (groupe scolaire);**
- **Développer une mobilité douce;**
- **Garantir des accès motorisés tout en limitant leurs impacts;**

## Rappel contraintes végétation



- 1** CATEGORIE D'ARBRES OU  
ENSEMBLE D'ARBRES A  
SAUVEGARDER IMPERATIVEMENT.



- 2** CATEGORIE D'ARBRES OU  
ENSEMBLE D'ARBRES A  
SAUVEGARDER DANS LA MESURE  
DU POSSIBLE.



## Rappel contraintes patrimoniales

- Bâtiments figurant au recensement du patrimoine architectural de 1990



Monuments et bâtiments  
exceptionnels et leurs abords

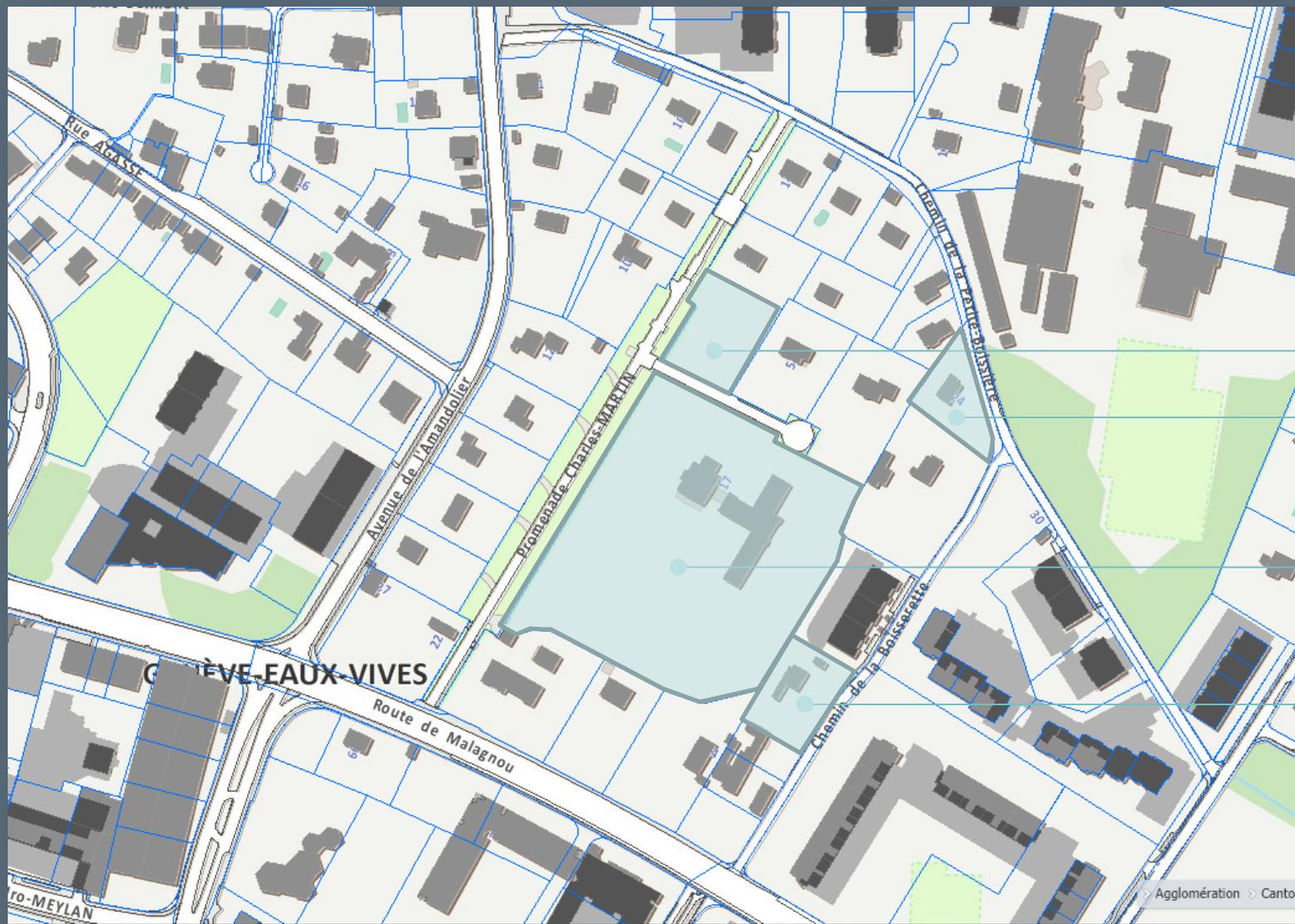
Batiment à documenter en  
cas de démolition

Valeur orange (bâtiments  
exceptionnels et leurs abords)

Bâtiment classé

Un arbitrage devra être  
fait sur la question  
patrimoniale pendant  
l'enquête technique.

## Propriétaires souhaitant développer



Ville Genève

SPG

ECR

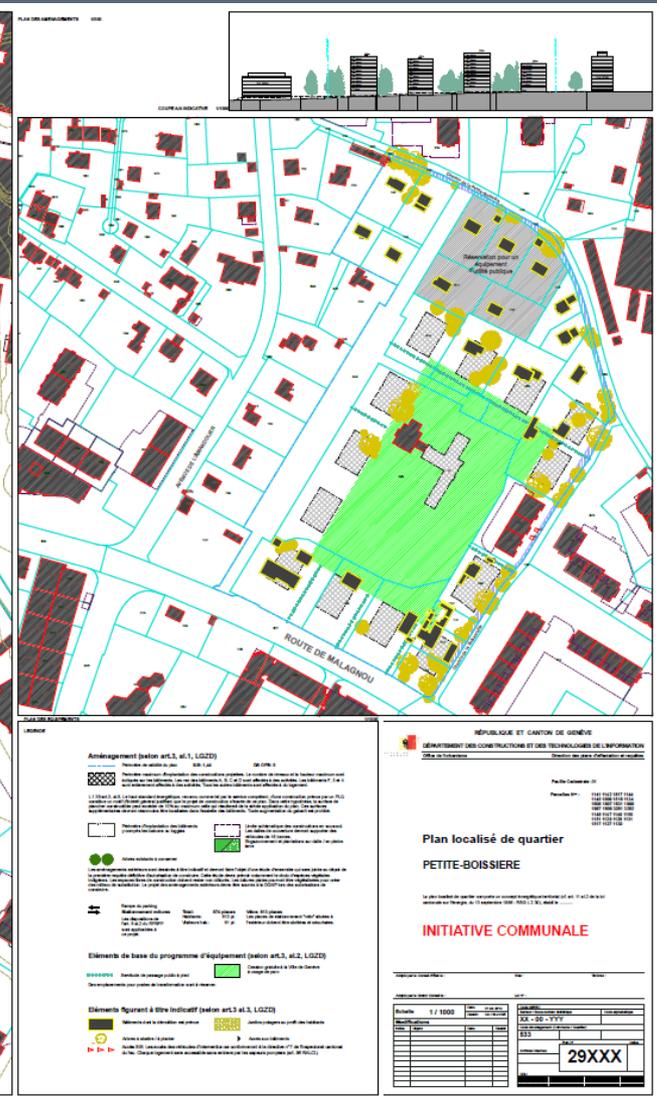
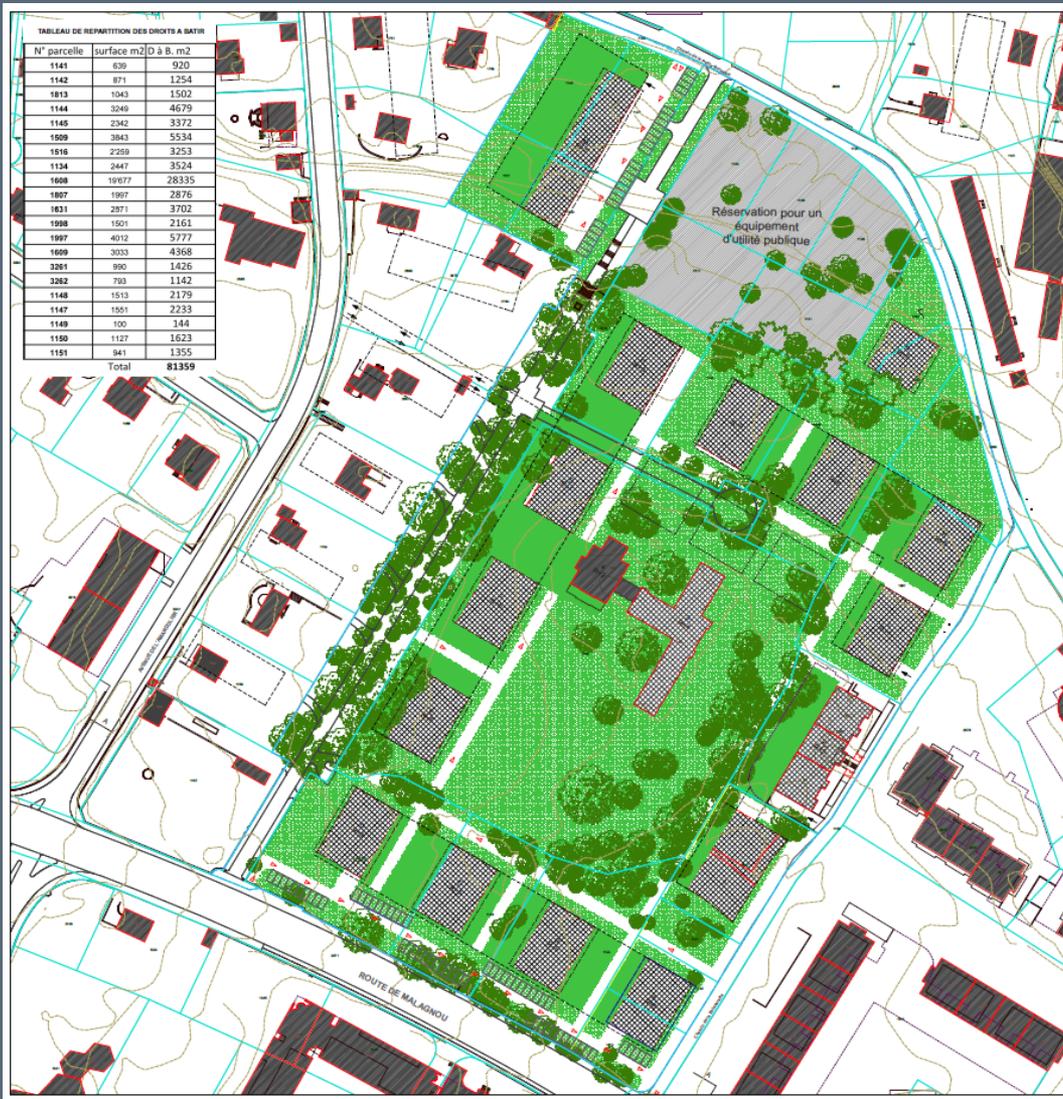
Fondation  
Samuel Buffat

## ECR plus grand propriétaire du PLQ souhaitant développer

### RAPPEL DES OBJECTIFS EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DANS LE CADRE D'UNE FUTURE URBANISATION DU SECTEUR

- Développer un projet immobilier destiné à garantir ses revenus à long terme;
  - L'ECR est prêt à construire une partie importante de logements sociaux;
  - Souhaite participer au processus de développement qui s'engage sur une dynamique de concertation.

# Projet de PLQ



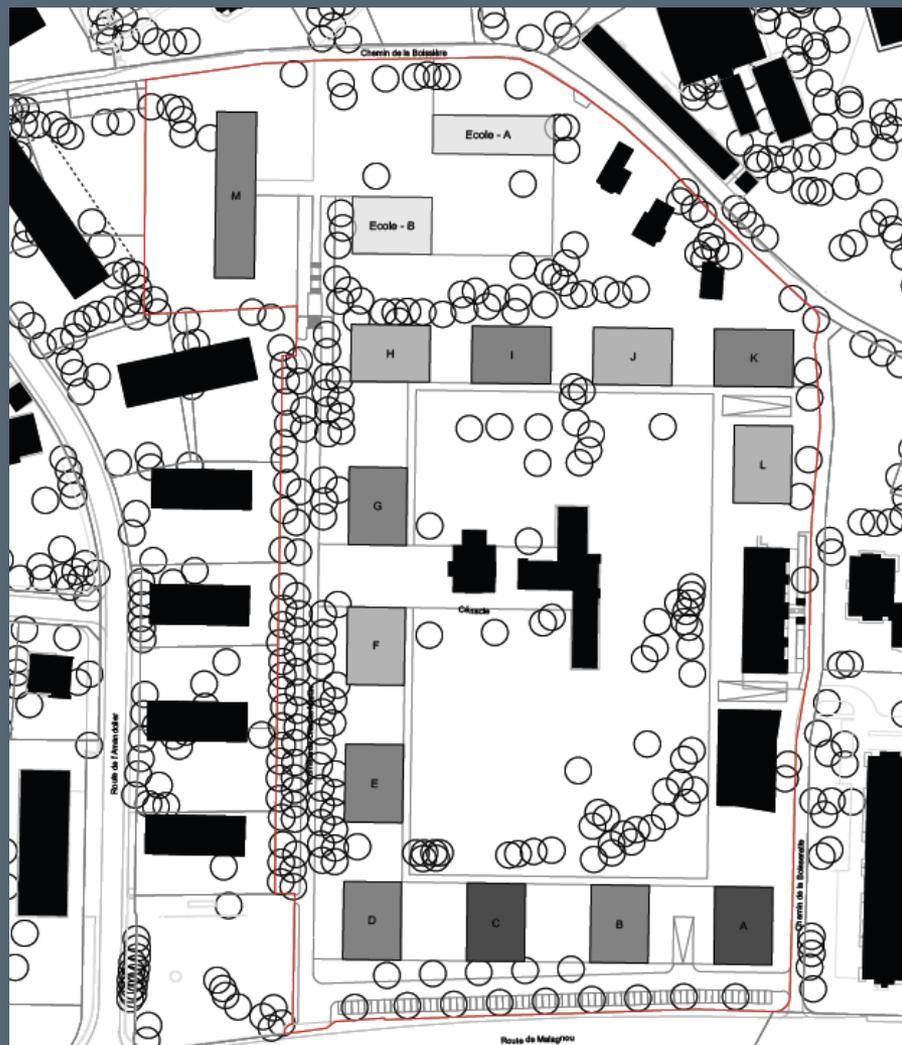
## Données quantitatives du PLQ

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| <b>IUS</b>                                    | <b>1.43</b>                     |
| <b>Indice de densité (sans parc 16'000m2)</b> | <b>2.09</b>                     |
| <b>Logements</b>                              | <b>63'000 m2 / env. 500 log</b> |
| <b>Activités</b>                              | <b>12'777 m2</b>                |

**Pour les places de stationnement une fourchette haute et une fourchette base on été definies (selon RPSFP - L 5 05.10 en vigueur et celui à l'ètude:**

- **668 places de stationnement**
- **304 places de stationnement**

## Evolution du PLQ par le travail des espaces extérieurs



PR - 1078

**Ville de Genève  
Conseil municipal**

**PR-1078**

*16 avril 2014*

**Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives.**

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31 de la section des Eaux-Vives et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**